



Ville de Sainte-Maxime

**VILLE DE
SAINTE-MAXIME**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU**

28 AVRIL 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MAXIME
SÉANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026 – 18 h –

Étaient présents :

M.	Vincent MORISSE	Maire
M.	Jean-Maurice ZORZI	Adjoint
Mme	Véronique LENOIR	Adjoint
M.	Jean-Louis ROUFFILANGE	Adjoint
Mme	Cécile LEDOUX	Adjoint
M.	Maxime ESPOSITO	Adjoint
Mme	Marie Anne Julie MARTEAU	Adjoint
M.	Thierry GOBINO	Adjoint
Mme	Sabrina BENAMAR	Adjoint
M.	Arnaud RIVES	Adjoint
Mme	Micheline MARTEL	Conseiller municipal
M.	Michel LE DARD	Conseiller municipal
Mme	Julienne GAUTIER	Conseiller municipal
M.	Patrick VASSAL	Conseiller municipal
M.	Patrice VARLET	Conseiller municipal
M.	Patrick GUIBBOLINI	Conseiller municipal
Mme	Françoise BRUNO	Conseiller municipal
M.	Patrice AMADO	Conseiller municipal
M.	Jérémie LEGOUPIL	Conseiller municipal
M.	Eric PROVENSAL	Conseiller municipal
Mme	Magali MONTRICHARD	Conseiller municipal
Mme	Karine LAUVARD	Conseiller municipal
Mme	Pauline SAMPIC	Conseiller municipal
Mme	Bénédicte HANIN	Conseiller municipal
Mme	Christelle MEINARDI	Conseiller municipal
M.	Cédric SALMON	Conseiller municipal
M.	Daniel JACQUEMOT	Conseiller municipal
Mme	Caroline MAISSIN	Conseiller municipal

Excusés, ont donné pouvoir :

Mme	Cécile LEDOUX	à	Mme Françoise BRUNO (<i>jusqu'à 18h55</i>)
M.	Jean-François KERHOAS	à	M. Maxime ESPOSITO
M.	Pascal BOURGOIN	à	Mme Magali MONTRICHARD
Mme	Céline FONTAROSA	à	M. Jérémie LEGOUPIL
Mme	Isabelle TROUBAT	à	M. Daniel JACQUEMOT
Mme	Christelle MEINARDI	à	Mme Sabrina BENAMAR (<i>jusqu'à 18h35</i>)
Mme	Justine PERONNET	à	M. Thierry GOBINO

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MAXIME
SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 28 AVRIL 2026

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 22 ET 30 MARS 2026.....	6
2. DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DELEGATION PERMANENTE	7
3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS	7
4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES.....	7
5. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR – AGENCE DES POLITIQUES ENERGETIQUES DU VAR (COFOR ALEC 83)	8
6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR (AUDAT) – ASSEMBLEE GENERALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
7. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE VAR HABITAT	9
8. RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE AFFECTANT LA DELIBERATION N° DEL-2026-040 DU 30 MARS 2026 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SUD PLAISANCE (CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE) ET FIXATION DES MODALITES DE REPRESENTATION	9
9. CONTRAT EAU & CLIMAT DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ 2026-2028.....	10
10. CREATION DE TARIF POUR L'INSCRIPTION A LA MANIFESTATION "MAXIM'AVENTURE EN FAMILLE".....	10
11. PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES CLASSES TRANSPLANTEES AVEC NUITEES DES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2025-2026.....	11

12. CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DU VAR POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA SURVEILLANCE DES BAINADES ET ACTIVITES NAUTIQUES DURANT LA PERIODE ESTIVALE 2026.....	12
13. RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR COORDONNE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDES AUX ACHATS (SIVAAD) ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU GROUPEMENT.....	13
14. MARCHE DE REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIENNE POSTE – MODIFICATION DE CONTRAT LOT 02 (GROS ŒUVRE, STRUCTURE MÉTALLIQUE - VÊTURES - COUVERTURE, ÉTANCHÉITÉ, MENUISERIES EXTÉRIEURES - OCCULTATIONS INTÉRIEURES, MÉTALLERIE – SERRURERIE)	13
15. MARCHE DE REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIENNE POSTE – MODIFICATION DE CONTRAT LOT 04 (CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS, REVÊTEMENTS DE SOLS - REVÊTEMENTS MURAUX, PEINTURE – NETTOYAGE)....	14
16. MARCHE DE REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIENNE POSTE – MODIFICATION DE CONTRAT LOT 05 (ELECTRICITE, PHOTOVOLTAIQUE)	15
17. MARCHE DE REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIENNE POSTE – MODIFICATION DE CONTRAT LOT 06 (C.V.C - PLOMBERIE – SANITAIRES)	16
18. INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN BIEN SANS MAITRE - PARCELLE AE N° 855 SISE LIEU-DIT "LA PETITE CORSE"	18
19. OPERATION RAVALEMENT DE FACADES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR CARDAILLAC ROBERT, SYNDIC BENEVOLE, POUR DES TRAVAUX DE RAVALEMENT SUR L'IMMEUBLE SIS 17 TRAVERSE D'ALGER.....	18
20. CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) AERIENS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'EQUIPEMENTS TIERS - OPERATEUR : BIRDZ.....	19
21. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX.....	21

22. MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSSCT) COMMUNS ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	22
23. CONVENTION RELATIVE A LA MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE - AIST83/ODALIA.....	23
24. CONVENTION FIXANT LES MODALITES D'ENTRAINEMENTS HYPERBARES CONJOINTS ENTRE LA DIRECTION NATIONALE GARDE-COTES DES DOUANES (DNGCD) ET LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME (POLICE MUNICIPALE)24	24
25. TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES - ANNEE 2026.....	24
26. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – DESIGNATION DES MEMBRES.....	27
27. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) – DESIGNATION DES MEMBRES.....	28
28. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU VAR POUR L'EXPERIMENTATION DE SOLUTIONS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	29
29. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE DU GOLFE - SAINTE-MAXIME (UNSOR) AU TITRE DE L'ANNEE 2026	30
30. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ET EXCEPTIONNELLES 2026 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET SYNDICAT PROFESSIONNEL A VOCATION CULTURELLE.....	30
31. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ET EXCEPTIONNELLES 2026 - ASSOCIATIONS SPORTIVES	31
32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L' ASSOCIATION LA CLASSE OCEAN FIFTY POUR L'ACT 1 DES OCEAN FIFTY SERIES 2026 ET APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS	32

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MAXIME

SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

La séance est ouverte à 18 heures,
sous la Présidence de M. Vincent Morisse, Maire de Sainte-Maxime,
Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez,
Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues Adjoints, Délégués et Conseillers municipaux, Madame la Directrice générale des services, mesdames et messieurs les Directeurs, notre service des assemblées, la presse, le Cabinet et le public nombreux (je note, plus 200 %), merci de votre présence.

Nous allons assister à une séance du Conseil Municipal de Sainte-Maxime et, avant de démarrer, je vais proposer à Marie-Julie, qui est donc la plus jeune, de bien vouloir accepter le rôle de secrétaire de séance et de nous lire les procurations.

Mme Marie Julie Marteau est désignée secrétaire de séance.

Mme MARTEAU.- Merci.

- Cécile Ledoux donne procuration à Françoise Bruno
- Isabelle Troubat donne procuration à Daniel Jacquemot
- Jean-François Kerhoas donne procuration à Maxime Esposito
- Pascal Bourgoïn donne procuration à Magali Montrichard
- Céline Fontarosa donne procuration à Jérémie Legoupil
- Christelle Meinardi donne procuration à Sabrina Benamar
- Justine Peronnet donne procuration à Thierry Gobino

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Marie-Julie.

Le quorum est largement atteint, on peut donc délibérer et nous déclarons la séance du Conseil Municipal ouverte avec, si vous le voulez bien, les rapports dans l'ordre avec le premier.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 22 ET 30 MARS 2026

Il s'agit d'approuver les procès-verbaux des séances du 22 et 30 mars dernier. Est-ce que vous avez, chers élus, des questions sur ces procès-verbaux bien méticuleusement dactylographiés par notre sténotypiste que je vous ai déjà présentée la dernière fois, donc il ne devrait pas y avoir de souci. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de les approuver.

Pour celui du 22 mars, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.
 Pour celui du 30 mars, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mis aux voix, les procès-verbaux des séances du 22 et 30 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Ils sont adoptés à l'unanimité et je vous en remercie.

2. DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DELEGATION PERMANENTE

M. LE MAIRE.- En point n° 2, comme à chaque Conseil, j'ai le plaisir de vous faire part du relevé de décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée.

Il s'agit des décisions qui vont de 2026-0257 à 2026-0290. Vous avez la liste sous les yeux. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions. Je vous propose d'en prendre acte et je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport n° 2.

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VARIOIS

M. LE MAIRE.- On va maintenant au rapport n° 3 avec la désignation des représentants de la Commune auprès du Syndicat des communes du littoral varois. C'est ce syndicat qui était jusqu'alors présidé par Gil Bernardi et qui traite, pour ses membres, de l'ensemble des problématiques du littoral. C'est très intéressant. Je vais vous demander si vous êtes d'accord de désigner ses membres à main levée, sans passer par le scrutin secret ? C'est bien pour vous.

Je vous propose deux candidats : Patrick Guibbolini et moi-même. Je ne voudrais surtout pas enlever à Patrick le plaisir de ce dîner légendaire avec Monsieur le Préfet. Ce n'est plus le même Maire, il y aura un nouveau Président, évidemment.

Est-ce que vous avez des questions ? Non. À main levée donc, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES

M. LE MAIRE.- Le point n° 4, il est proposé de désigner des représentants de la Commune auprès du Syndicat mixte du Massif des Maures, qui traite des problématiques forestières, de la charte forestière, également du périmètre

Natura 2000. Au passage, ce n'est pour l'instant pas un syndicat qui nous donne satisfaction, c'est juste une remarque que je fais comme ça, on en reparlera.

Je vous propose de désigner, parce qu'ils ont chacun leur rôle à jouer :

- en titulaire, Maxime ESPOSITO, en suppléant Patrice AMADO.

En vous demandant si vous êtes toujours d'accord de voter à main levée ? Il n'y a pas d'objection. Pour Maxime Esposito et Patrice Amado, est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

5. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR – AGENCE DES POLITIQUES ENERGETIQUES DU VAR (COFOR ALEC 83)

M. LE MAIRE.- Désignation des représentants de la Commune auprès de l'Association des communes forestières du Var, agence des politiques énergétiques du Var, la COFOR ALEC 83. Là aussi, on y traite de pas mal de problématiques liées au développement durable, à la forêt et à l'aménagement de la forêt sécuritaire, de lutte contre l'incendie notamment.

Je vous propose deux délégués titulaires, conformément à la demande, avec en premier Max ESPOSITO, et Patrice AMADO. Est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose de voter à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR (AUDAT) – ASSEMBLEE GENERALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. LE MAIRE.- Le rapport suivant, le n° 6, désignation des représentants de la Commune au sein de l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise, l'AUDAT, assemblée générale et conseil d'administration.

Il est proposé, d'ailleurs, je pense que ça ne va pas changer, pour l'assemblée générale de l'AUDAT de proposer Jean-Maurice ZORZI pour l'urbanisme, et en suppléante Magali MONTRICHARD ; pour le conseil d'administration, Jean-Maurice ZORZI et Magali MONTRICHARD.

Des questions ? Je vous propose de voter à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

7. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE VAR HABITAT

M. LE MAIRE.- Rapport n° 7 : désignation des représentants de la Commune auprès des commissions d'attribution des logements de Var Habitat. Voilà un sujet qui vous intéresse tous. On aura l'occasion d'y revenir, comme on l'a déjà évoqué en préparation.

Je vous propose de déléguer : en titulaire Patrick VASSAL et, en suppléant, Patrice VARLET. Des questions ? (*Aucune demande*) Je vous propose de voter à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Merci à vous.

8. RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE AFFECTANT LA DELIBERATION N° DEL-2026-040 DU 30 MARS 2026 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SUD PLAISANCE (CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE) ET FIXATION DES MODALITES DE REPRESENTATION

M. LE MAIRE.- Souvenez-vous, lors du précédent Conseil, nous avons désigné les représentants de la Commune au sein du conseil d'administration de la SPL, la Société publique locale du port et dans la délibération il y avait une erreur matérielle : il s'agissait de désigner huit membres au conseil d'administration et un représentant de la Commune à l'assemblée générale. Les deux ont été regroupés en un seul, c'est-à-dire que l'on se retrouve avec neuf membres au conseil d'administration, ce qui n'est pas bon.

Je vous propose par cette délibération de rectifier : il y a bien huit membres au conseil d'administration et Magali Montrichard n'est pas au conseil d'administration, elle représente la Commune à l'assemblée générale. Voilà, c'est ainsi rectifié.

Je redonne les noms du conseil d'administration : Patrice AMADO, Jean-Louis ROUFFILANGE, Micheline MARTEL, Vincent MORISSE, Daniel JACQUEMOT, Arnaud RIVES, Jean-Maurice ZORZI et Éric PROVENSAL.

Des questions ? Des contre, des abstentions ?

La délibération n° 8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité parce que vous venez de me dire que c'était bon à main levée. Parfait.

On passe au point 9, et pour la première fois pour cette nouvelle mandature, nous allons écouter les rapporteurs. On reprend les bonnes habitudes et pour le rapport n° 9, c'est Max Esposito qui le rapporte.

9. CONTRAT EAU & CLIMAT DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ 2026-2028

M. ESPOSITO. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du contrat Eau & Climat du Golfe de Saint-Tropez pour la période 2026-2028.

Le territoire du Golfe de Saint-Tropez s'est engagé depuis près de 20 ans dans une politique de gestion intégrée de l'eau et d'adaptation au changement climatique, à travers des contrats successifs menés avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et certaines communes membres, dont Sainte-Maxime, ont souhaité franchir une nouvelle étape à travers la mise en place du contrat Eau & Climat 2026-2028, aux côtés d'autres acteurs tels que l'État, la Région PACA, le Département, l'Agence de l'Eau ou encore le SIVOM Littoral des Maures. Il est à noter que les financements viennent principalement des partenaires.

La commune de Sainte-Maxime portera sur son territoire l'action « Etude de diagnostic sur les enjeux de la désimperméabilisation (voiries, parkings, écoles, etc.) et sur le potentiel de la renaturation ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat Eau & Climat du Golfe de Saint-Tropez pour la période 2026-2028, et d'autoriser sa signature.

M. LE MAIRE. - Merci, Max.

Est-ce que vous avez des questions ? Vous avez évidemment tout le contrat dans la liasse que vous avez sans doute lue, c'est pour ça, vous n'avez pas de questions. Dans ce cas, je vous propose de l'approuver et de l'adopter. Qui est pour ? On inverse le process maintenant, c'est les pour, on passe au Conseil normal. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

C'est un minimum d'effort qui vous est demandé, parce que si vous restez toujours les bras sur la table, sept ans comme ça, ça va être dur ! Là, au moins, vous êtes obligés de lever la main, ça demande un effort.

Le rapport suivant est présenté par Bénédicte Hanin ; c'est une première.

10. CREATION DE TARIF POUR L'INSCRIPTION A LA MANIFESTATION "MAXIM'AVENTURE EN FAMILLE"

Mme HANIN. - Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est déjà bien, bravo !

Mme HANIN.- Création de tarifs pour la manifestation « Maxim'Aventure en famille ».

Dans le cadre de sa politique de promotion du sport pour tous et de dynamisation de la vie locale, la Commune souhaite organiser une manifestation intitulée « Maxim'Aventure en famille » le dimanche 10 mai 2026. Cet événement sportif et ludique s'adresse aux enfants et à leurs parents pour leur permettre de partager une expérience sportive en duo, à travers un parcours multiactivités, adapté à tous les niveaux.

Afin de permettre l'accès à cet événement au plus grand nombre de participants tout en assurant une organisation de qualité, il est nécessaire de créer un tarif, à savoir 5 € par famille composée d'un adulte et d'un enfant, et d'instaurer la gratuité pour les enfants de la Maison Saint-Exupéry.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le tarif lié à la manifestation, qui aura donc lieu le dimanche 10 mai, d'approuver la gratuité pour les enfants de la Maison Saint-Exupéry et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci, Bénédicte ; c'est très bien pour une première.

Sur ce tarif, est-ce que vous avez des questions ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le rapport n° 11 (Cécile Ledoux n'est pas encore arrivée) va donc être rapporté par Françoise Bruno.

11. PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES CLASSES TRANSPLANTEES AVEC NUITEES DES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Mme BRUNO.- Merci, Monsieur le Maire.

Participation financière pour les classes transplantées avec nuitées des écoles élémentaires. Année scolaire 2025-2026.

Depuis plusieurs années, les écoles de la Commune, par le biais de leurs enseignants, proposent aux élèves de certaines classes de vivre une expérience unique en organisant des séjours à l'unité. Aussi, la Commune souhaite participer à cette action en aidant financièrement les familles et permettre à tous les élèves concernés de bénéficier de ce projet.

En ce qui concerne l'école élémentaire Siméon Fabre, le projet, c'est la découverte des animaux de la ferme, la découverte de la faune et de la flore, la transhumance, l'initiation à l'orientation et la géolocalisation.

Pour l'école Simon Lorière, il s'agit de découvrir la richesse du territoire, son patrimoine naturel, vivre des expériences positives et la sensibilisation aux enjeux environnementaux et au développement durable.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation de la Commune au financement des classes transplantées avec nuitées à 150 € par élève, pour l'ensemble des élèves des classes des écoles élémentaires Siméon Fabre et Simon Lorière, soit cinq classes au total, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci, Françoise.

Vous l'avez noté, la Commune contribue à hauteur de 19 000 € sur deux écoles. C'est quand même une belle somme. D'autres organismes, notamment l'association des parents d'élèves va contribuer, l'objectif étant de faire en sorte de diminuer le plus possible le reste à charge pour les familles pour envoyer leurs enfants en classe transplantée. C'est le principe.

Ce sont de très beaux projets, coûteux, et on est très heureux d'y participer. Merci à Cécile et aux enseignants qui prennent ces initiatives pour les enfants. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

La délibération n° 11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

On va parler un peu de nos plages, de nos postes de secours et de nos pompiers avec le rapport n° 12 présenté par Arnaud Rives.

12. CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DU VAR POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA SURVEILLANCE DES BAINADES ET ACTIVITES NAUTIQUES DURANT LA PERIODE ESTIVALE 2026

M. RIVES.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les plages constituent l'essence même d'une station balnéaire et de notre saison estivale. Avec elles, la baignade et donc la surveillance de la baignade à laquelle nous sommes tenus. Comme vous le savez, la ville pourvoit à la surveillance de quatre plages :

- le centre-ville et la Nartelle du 12 juin au 13 septembre 2026,
- la Croisette et la Garonnette, du 26 juin au 31 août.

Le Service départemental d'incendie et de secours, SDIS, les pompiers donc, auront, comme l'an passé, la totalité de ces postes de secours. Il faut savoir, sans entrer dans le détail, que les normes réglementaires d'intervention des

pompiers dans ce cadre sont devenues beaucoup plus exigeantes. Il nous faut remercier le travail amont de la Direction du développement durable, de la police municipale, de la DGS et de Max Esposito, pour avoir réussi à mettre en place, malgré les contraintes, un dispositif optimal pour cet été.

Le rapport n° 12 décline la convention de mise à disposition du personnel du SDIS pour un montant prévisionnel de 149 000 €, révisable selon les conditions météorologiques ; vous avez pu en prendre connaissance. Il vous est donc demandé d'approuver cette convention et d'autoriser sa signature.

M. LE MAIRE.- Merci, Arnaud. Tout a été dit. Est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Soyez heureux, vous aurez des plages cet été, du soleil, et des pompiers pour les surveiller. Tout va bien. Merci à vous. Qui est pour, contre, abstention ?

La délibération n° 12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

13. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR COORDONNE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDES AUX ACHATS (SIVAAD) ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

M. LE MAIRE.- Une petite désignation, rapport n° 13, renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, coordonné par le Syndicat intercommunal varois d'aide aux achats, le SIVAAD, et désignation des représentants au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

Je rappelle que c'est un organisme avec qui nous mutualisons les besoins pour optimiser nos achats pour les cantines, pour la restauration municipale. Il faut désigner ses membres et il est proposé :

- en titulaire, Patrice VARLET, notre nouveau spécialiste des marchés publics et, en suppléante, Françoise BRUNO, qui elle, est d'office une spécialiste de ce sujet, par suppléance.

Est-ce que vous avez des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le rapport n° 14, marché de réhabilitation et extension de l'ancienne poste va me permettre de faire un petit point, je vais en profiter que Nicolas de *Var Matin* est là. Patrice Varlet.

14. MARCHE DE REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIENNE POSTE – MODIFICATION DE CONTRAT LOT 02

**(GROS ŒUVRE, STRUCTURE MÉTALLIQUE - VÊTURES -
COUVERTURE, ÉTANCHÉITÉ, MENUISERIES
EXTÉRIEURES - OCCULTATIONS INTÉRIEURES,
MÉTALLERIE – SERRURERIE)**

M. VARLET.- Merci, Monsieur le Maire.

La modification n° 2 de ce contrat, matérialisé par avenant, consiste à modifier et à ajouter quelques prestations supplémentaires, à savoir la modification de la prestation d'une cage d'escalier, l'ajout de prestations supplémentaires comme la réfection complète de la toiture du bâtiment et toutes les autres modifications et travaux supplémentaires qui sont à votre disposition dans la liasse.

Le montant de ces prestations s'élève à 227 850,86 €, représentant un pourcentage d'augmentation du montant du marché de 6,84 %.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal est invité à approuver les termes de la modification n° 2 par avenant de ce contrat relatif aux travaux de réhabilitation et extension de l'ancienne poste, conclue avec la société Sodobat, dont un exemplaire est joint la présente délibération, fixant le nouveau montant du marché à 3 559 415,24 €, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure et à signer la modification n° 2 dudit contrat par avenant, ainsi qu'à prendre toutes dispositions et signer tout acte, tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci, Patrice. Est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Je vais un peu développer après, mais on va faire les trois avenants. Sur le rapport 14, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 15, Micheline Martel.

**15. MARCHE DE REHABILITATION ET EXTENSION DE
L'ANCIENNE POSTE – MODIFICATION DE CONTRAT LOT 04
(CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS,
REVÊTEMENTS DE SOLS - REVÊTEMENTS MURAUX,
PEINTURE – NETTOYAGE)**

Mme MARTEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes toujours dans le suivi de ce marché de conception réalisation confiée à un groupe d'opérateurs économiques pour la réhabilitation de l'ancienne poste de Sainte-Maxime. Dans la délibération n° 15, nous sommes sur le lot 4 : cloisons, doublages, faux plafonds, revêtements de sols, revêtements muraux, peinture, nettoyage, lot qui a été confié à la société Terideal Bâtiment, pour un montant de 604 647, 74 €.

La modification que nous vous proposons dans cet avenant consiste à ajouter des prestations qui sont devenues absolument nécessaires :

- un complément d'isolation dans les combles pour fixer des équipements techniques.
- La modification du type de briques, parce que finalement nous avons retenu, avec l'accord de Monsieur le Maire d'ailleurs, des briques différentes de celles qui ont été proposées à l'origine. Elles seront posées à l'extérieur et à l'intérieur, les mêmes, elles sont très jolies, mais elles coûtent 70 000 € de plus que ce qui avait été prévu dans le contrat.
- On apporte un complément de plafond à la demande du bureau de contrôle Veritas pour les risques de désenfumage.
- La dépose aussi de différents éléments, de l'isolation de plafonds qui posait problème et il a fallu les démonter.

Le montant de ces prestations s'élève à 104 985,73 € hors taxes, représentant un pourcentage d'augmentation du montant du marché de 17,36 %, soit un montant total du marché après modification du contrat, à 709 633,47 € hors taxes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de ce contrat conclu avec la société Terideal Bâtiment pour les travaux de réhabilitation extension de l'ancienne poste dont un exemplaire est joint à la présente délibération, fixant le nouveau montant du marché, comme je le disais, à 709 633,47 € hors taxes, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci, Micheline. Bon, ça n'appelle pas de commentaires particuliers, puisque je les ferai après. Est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

La délibération n° 15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le point n° 16, Micheline Martel, toujours.

16. MARCHE DE REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIENNE POSTE – MODIFICATION DE CONTRAT LOT 05 (ELECTRICITE, PHOTOVOLTAIQUE)

Mme MARTEL.- Merci, Monsieur le Maire.

La délibération n° 16 se présente exactement dans les mêmes conditions, toujours ce marché de conception réalisation, mais cette fois il s'agit du lot n° 5 : électricité et photovoltaïque. Ce lot a été confié à la société Europelec, domiciliée à Carros, pour un montant de 526 573,83 €.

La modification proposée, c'est l'installation de l'isolant (pour avoir 2 h de plus contre le feu) réclamé par le bureau de contrôle Veritas. Le montant de ces prestations est faible, à 4 152,10 hors taxes, représentant le pourcentage d'augmentation du montant du marché de 0,79 %, soit un montant total du marché après modification de 530 905,93 € hors taxes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification dont je viens de parler et dont un exemplaire est joint à la présente délibération, fixant le nouveau montant du marché à 530 905,93 € hors taxes, et d'autoriser sa signature par le Maire ou son représentant.

M. LE MAIRE.- Merci, Micheline. Est-ce que vous avez besoin de précisions, les uns et les autres ? (*Aucune demande*) Alors, on va déjà voter si vous en êtes d'accord. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

La délibération n° 16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

On passe à la 17, rapportée par Françoise Bruno.

17. MARCHE DE REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIENNE POSTE – MODIFICATION DE CONTRAT LOT 06 (C.V.C - PLOMBERIE – SANITAIRES)

Mme BRUNO.- Merci, Monsieur le Maire.

La modification du contrat n° 1 matérialisé par un avenant consiste à modifier la prestation de manutention des machines dans les combles, de procéder à la fourniture et à la pose d'un clapet CF, et à ajouter la fourniture et la pose d'une pompe de relevage du réseau eaux usées.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification par avenant n° 1 du contrat n° 2024 APO106MO relatif aux travaux de réhabilitation et extension de l'ancienne poste, conclue avec la société STME, titulaire du lot 6 (plomberie sanitaire), dont un exemplaire est joint à la présente délibération, fixant le nouveau montant du marché à 549 410,38 € hors taxes, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à conclure le présent contrat.

M. LE MAIRE.- Merci, Françoise.

Est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

La délibération n° 17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

Un point sur ces travaux. Vous vous souvenez, en début de mandat, je vous avais dit : « Il faudra veiller, comme toujours, à rester humbles dans nos choix et dans nos actions ». Cela ne nous empêche pas d'être heureux quand les choses avancent et quand nous avons de bons moments, comme nous l'avons vécu avec l'inauguration des commerces et des restaurants de la galerie marchande du port récemment.

Au moment où je vous parle, et avec ces délibérations, je suis très heureux. D'abord, très heureux parce que les choses avancent bien sur ce bâtiment et je

tiens à remercier, avant tout, Stéphane Guggino et Micheline Martel qui ont suivi le dossier jusqu'à présent et qui continuent à le suivre jusqu'à la livraison qui s'approche. C'est pour ça que je suis heureux, car cette livraison s'approche.

Première information dont la presse va se saisir : le mot PRAP, le mot ancienne poste, c'est terminé. Ce bâtiment a désormais un nom officiel. Vous savez que notre Commune, et c'est pour ça aussi que je suis heureux, vient d'être labellisée « Cité mistralienne » et je remercie Patrick Niel et tous nos élus à la culture et tous ceux qui travaillent sur le sujet, car nous sommes donc une référence en Provence quant à Frédéric Mistral.

Nous avons la rue qui s'appelle Frédéric Mistral, nous avons mis la statue de Frédéric Mistral en bas de la place Victor Hugo et, tel que nous l'avons décidé ensemble, ce nouveau bâtiment s'appellera l'Espace Frédéric Mistral, en référence évidemment à cet écrivain. De quoi être heureux bien sûr lorsque l'on voit petit à petit les espaces qui se dessinent de ce qui va être à Sainte-Maxime un centre d'intérêt culturel, de manifestations de loisirs et autres, extraordinaire, qui va venir compléter toute la gamme de ce qui existe déjà à Sainte-Maxime, sans parler du Carré Gaumont, sans parler du Théâtre de la Mer ou de l'espace Moreau, bref, des tas de lieux que les Maximois et les visiteurs se sont appropriés, un nouvel espace extraordinaire dans lequel on va pouvoir compléter la gamme de ce que nous offrons à notre population et à ses visiteurs.

Le calendrier approche, le calendrier final, et l'on peut dire que le bâtiment sera livré aux alentours du 31 mars 2027. Nous nous approprions ce bâtiment pendant les deux mois qui suivent, et nous inaugurons ce bâtiment au 1^{er} juin avec quelque chose d'extraordinaire, que n'a encore jamais réalisé Sainte-Maxime à ce jour, une exposition dont je tairai le nom pour garder le secret et faire du teasing, au rez-de-chaussée, extraordinaire pour Sainte-Maxime et, à l'étage, une deuxième exposition qui n'a pas encore été choisie. Ces deux expositions vont nous amener à éveiller la culture à Sainte-Maxime pour tout le monde pendant quatre mois, du 1^{er} juin au 30 septembre. Pourquoi ces dates ? Pour y associer à la fois les scolaires de fin d'année et ceux de début d'année scolaire.

Nous sommes un peu impatients, mais on va quand même dans les mois qui viennent faire de très belles inaugurations, vous pouvez en être fiers, avec des budgets qui ont été maîtrisés, des choix qui ont été faits et pertinents, je l'espère. Tout ce qui compte, c'est que ce bonheur puisse être partagé avec une majorité de nos Maximois, bien évidemment, c'est le principal. Je suis très heureux lorsqu'ils peuvent s'approprier ces lieux et vous allez voir, vous l'avez déjà vu avec le port et la capitainerie qui sera bientôt livrée, nous avons, je pense, encore un peu plus donné des lettres de noblesse à Sainte-Maxime, qui doit se distinguer de toutes les autres communes pour cultiver elle-même sa spécificité, son identité, pour tenir sa place sur l'ensemble des communes non seulement avoisinantes, mais de la région, je dirais. Je pense que l'on est en train de voir le travail qui a été effectué et comment la ville se profile petit à petit sur ces objectifs que l'on poursuivait.

C'est juste un point que je faisais. Vous serez amenés, les élus, bientôt en compagnie de Micheline Martel, à visiter ce qu'on appelle le chantier qui a évidemment avancé, vous vous approprierez ces lieux et vous pourrez déjà rêver à l'intérieur de ce que l'on va pouvoir partager avec nos administrés. Merci à tous, c'est tout ce que je voulais dire pour faire un petit point à la presse qui est là.

Le rapport n° 18, c'est Jean-Maurice Zorzi.

18. INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN BIEN SANS MAÎTRE - PARCELLE AE N° 855 SIS LIEU-DIT "LA PETITE CORSE"

M. ZORZI.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'incorporation par le domaine public communal d'un bien sans maître, parcelle AE n° 855 sise au lieu-dit La Petite Corse.

La Commune a constaté que la parcelle AE n° 855, d'une superficie de 442 mètres carrés, sise lieu-dit la Petite Corse et servant d'accès à une cale de mise à l'eau publique, présente les caractéristiques d'un bien sans maître (absence de propriétaire identifié et non-paiement des taxes foncières depuis plus de quatre ans). Une procédure réglementaire a été engagée par l'arrêté municipal du 30 juin 2025, enquête et mesures de publicité pendant six mois, aucun propriétaire ne s'est pas manifesté à l'issue du délai, la parcelle est désormais présumée sans maître.

Compte tenu de l'intérêt public à maîtriser cet accès, il est proposé au Conseil Municipal de décider de son incorporation dans le domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour finaliser cette intégration. Les pièces annexes (plan de situation et documents techniques et administratifs) sont jointes à la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Jean-Maurice.

Avant de voter, on aura noté l'arrivée de Christelle Meinardi qui peut donc participer au vote et je tiens à excuser Cécile Ledoux, vous savez qu'elle est retenue sur une manifestation au Carré Gaumont, qui arrive dès qu'elle a fini.

Sur le rapport 18, est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Dans ce cas, on vote : qui est pour, contre, abstention ?

La délibération n° 18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le rapport 19 est présenté par Cédric Salmon, une première aussi.

19. OPERATION RAVALEMENT DE FACADES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR CARDAILLAC ROBERT, SYNDIC BENEVOLE, POUR DES TRAVAUX DE

RAVALEMENT SUR L'IMMEUBLE SIS 17 TRAVERSE D'ALGER

M. SALMON.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport de politique foncière n° 19 concerne une opération de ravalement de façades et plus précisément l'attribution d'une subvention à M. Cardaillac Robert, syndic bénévole, pour des travaux de ravalement sur l'immeuble sis 17, traverse d'Alger.

En conséquence, et au regard de la conformité du dossier déposé par le demandeur, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à M. Cardaillac Robert, syndic bénévole, une subvention d'un montant de 6 367 € correspondant au montant sollicité au titre des travaux de ravalement réalisés. A noter que cette demande s'inscrit dans le dispositif Opération Façades et dans le cadre de la convention avec l'association Soliha Var, renouvelée le 22 février 2024 pour une durée de 36 mois, relative aux aides financières accordées aux propriétaires et pour le ravalement de leur immeuble.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à accorder une subvention d'un montant de 6 376 € à M. Cardaillac Robert pour le remplacement du garde-corps maçonné par un garde-corps en fer sur le balcon existant, pour un nettoyage et pour les peintures en façade effectuées sur l'immeuble en copropriété sis 17, traverse d'Alger à Sainte-Maxime, cadastrée section AB220, et d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne désignée par lui-même à prendre toutes dispositions, signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Parfait, Cédric, merci beaucoup.

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question, je vous propose de voter cette aide ; qui est pour, contre, abstention ?

La délibération n° 19, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie pour le propriétaire, c'est adopté à l'unanimité. Merci.

Le rapport suivant, n° 20, est rapporté par Thierry Gobino. Sont invités à quitter la salle : Patrick Guibbolini et Patrice Varlet.

20. CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) AERIENS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'EQUIPEMENTS TIERS - OPERATEUR : BIRDZ

(Sont sortis de la salle : M. Guibbolini et M. Varlet qui, ainsi, ne peuvent prendre part au vote)

M. GOBINO.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers, opérateur : BIRDZ.

C'est simplement une convention que doivent signer Enedis et la société BIRDZ qui est prestataire de Véolia pour l'installation d'un réseau de télérelevés, le *Linky* de Veolia. Étant donné que le réseau d'électricité appartient à la Ville et qu'une convention a déjà été signée avec Enedis, il s'agira aussi de signer une convention entre BIRDZ et la Ville ; il y aura donc deux conventions à signer entre trois parties.

Il faut savoir que la Commune recevra une redevance d'utilisation fixée au titre de l'année 2025 à 32,98 € par support.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers, à intervenir entre la commune et le distributeur Enedis et l'opérateur BIRDZ, et d'autoriser sa signature.

M. LE MAIRE.- Merci, Thierry.

Ça nous rappelle que la polémique autour de *Linky* a très vite disparu et que tout le monde s'est agrémenté des compteurs et des relevés automatiques ; maintenant, ils vont le faire pour l'eau. Voyez, comme quoi, parfois plus personne ne se plaint, j'ai l'impression, et il faut reconnaître que c'est pratique ; de toute façon, vous n'avez pas le choix.

M. GOBINO.- L'intérêt surtout, c'est qu'ils sont capables de détecter qu'il y a des fuites et de vous avertir.

M. LE MAIRE.- C'est quand même pratique. Sur ce point, est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Alors, qui est pour ? Contre ? Abstention ?

La délibération n° 20, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prennent pas part au vote : M. Guibbolini et M. Varlet

C'est adopté à l'unanimité.

(*Retour en séance de MM. Guibbolini et Varlet*)

Si on s'en souvient, il y a dix ans de ça, je ne suis pas sûr qu'on aurait voté cette délibération, c'est quand même fou, non ? Comme quoi, on appréhende toujours un peu la technologie et après, on l'apprivoise.

On va un peu parler du personnel maintenant avec l'entrée en piste, pour la première fois également, de Marie-Julie Marteau pour le rapport n° 21.

21. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Mme MARTEAU.- Merci, Monsieur le Maire.

Modification du tableau des effectifs communaux :

- modification du temps de travail du poste de responsable de travaux maritimes, actuellement occupé par un agent contractuel de la Communauté de communes, au titre d'une activité accessoire. Passage d'un temps de travail de 5 h hebdomadaires à 2,5 h hebdomadaires du fait que la majorité des ouvrages maritimes soit réalisée.
- Création d'un poste de chargé de mission pilotage financier et stratégie de gestion, afin d'assurer la continuité de service et de maintenir le niveau de qualité du travail de la Direction des finances, du fait notamment de la mise à disposition du Directeur des finances de la ville de Sainte-Maxime à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, à mi-temps.
- Modification de deux postes d'agents ayant réussi des concours (animateur et ingénieur).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs communaux, comme expliqué précédemment, de créer le poste « chargé de mission de pilotage financier et stratégie de gestion » et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette modification.

M. LE MAIRE.- Merci, Marie-Julie.

J'en profite au nom de tout le monde pour féliciter Vincent Lucas pour son ascension au sein de la Collectivité, elle est méritée évidemment, également sachez qu'il sera dans quelque temps Directeur général adjoint de la Communauté de communes ! Beaucoup de responsabilités sur les épaules. Du coup, ça va lui laisser moins de temps pour jouer au padel, ce qui me permettra de l'affronter dans quelque temps. *(Rires)* Merci et bravo !

Est-ce que vous avez des questions ? *(Aucune demande)* On passe au vote. Qui est pour, contre, abstention ?

La délibération n° 21, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Marie-Julie, pour le point 22.

22. MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSST) COMMUNS ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme MARTEAU.- Merci Monsieur le Maire.

Modification de la constitution du Comité social territorial (CST) et de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) communs entre la Ville et le CCAS.

En vue des prochaines élections professionnelles qui auront lieu le 10 décembre 2026, il convient de maintenir le CST et la formation spécialisée communs, et de déterminer le nombre de représentants du personnel siégeant au sein de ces instances.

Au 1^{er} janvier, il a été décompté 442 agents électeurs au CST Ville et CCAS. Compte tenu de ce recensement, le nombre de représentants titulaires du personnel peut être fixé entre quatre et six représentants. Après consultation des organisations syndicales, il a été convenu de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à quatre et un nombre égal de représentants suppléants pour le CST et, par conséquent, pour la formation spécialisée également, puisque le nombre de représentants doit être le même que pour le CST.

Il est également proposé de maintenir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et du CCAS sur l'ensemble des questions étudiées par ces instances (CST et formation spécialisée), de maintenir le paritarisme numérique entre les deux collèges, en fixant à quatre le nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

En conséquence, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir un Comité social territorial ainsi qu'une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail communs compétents pour l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS de Sainte-Maxime,
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité social territorial commun à quatre et en nombre égal, le nombre de représentants suppléants,
- de fixer le même nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,
- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité Ville et CCAS sur toutes les questions sur lesquelles le Comité social territorial et la formation spécialisée en matière de santé et de sécurité et de conditions de travail communs sont amenés à se prononcer,
- de maintenir le paritarisme numérique au sein du Comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail communs, en fixant un nombre de

- représentants de la collectivité et du CCAS égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci, Marie-Julie. Est-ce que vous avez des questions ?
(Aucune demande) Qui est pour, contre, abstention ?

La délibération n° 22, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

La médecine du travail, le rapport 23. Marie-Julie.

23. CONVENTION RELATIVE A LA MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE - AIST83/ODALIA

Mme MARTEAU.- Merci, Monsieur le Maire.

Depuis de nombreuses années, la Ville et le CCAS de Sainte-Maxime ont recours aux services de l'AIST83/ODALIA afin d'assurer les missions de médecine professionnelle et préventive au bénéfice de ses agents. Il convient de renouveler la convention jointe, qui sera conclue pour une durée d'un an, avec effet au 1^{er} janvier 2026, pouvant être renouvelée par tacite reconduction dans la limite de trois reconductions successives.

Sur le plan financier, la cotisation annuelle est calculée sur la base d'un tarif forfaitaire par agent, fixé pour l'année 2026, à 102 € hors taxes par agent. Il est précisé qu'en début d'année, la direction de l'AIST83/ODALIA avait prévu d'augmenter ce tarif à 153 € hors taxes par agent pour le secteur public, soit une augmentation de 50 %. Après négociation et du fait que la collectivité dispose d'un service hygiène et sécurité assurant certaines missions à la place du médecin de prévention, le tarif 2025 a été maintenu pour la Ville et le CCAS de Sainte-Maxime à 102 € hors taxes par agent.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention relative à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale à intervenir entre commune de Sainte-Maxime et l'AIST83/ODALIA pour l'année 2026, tel qu'annexée à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que les avenants tarifaires annuels ou tout autre document tendant à rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci, Marie-Julie. Est-ce que vous avez des questions ?
(Aucune demande) Qui est pour ? Les contre ? Les abstentions ?

La délibération n° 23, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

Le point 24 est rapporté par Arnaud Rives qui va nous parler du caisson hyperbare. Arnaud.

24. CONVENTION FIXANT LES MODALITES D'ENTRAINEMENTS HYPERBARES CONJOINTS ENTRE LA DIRECTION NATIONALE GARDE-CÔTES DES DOUANES (DNGCD) ET LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME (POLICE MUNICIPALE)

M. RIVES.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous savez que la police municipale arme, en période estivale, une brigade nautique qui dispose notamment de quatre plongeurs habilités à intervenir en milieu hyperbare, c'est-à-dire comme chacun sait, un milieu dans lequel les agents se trouvent à une pression relative supérieure à la pression ambiante. C'est aussi le cas des plongeurs des garde-côtes des douanes avec lesquels nous sommes appelés à collaborer quelquefois.

Afin de permettre des plongées d'entraînement conjointes, il est proposé d'en organiser les modalités par une convention entre la Direction nationale des garde-côtes des douanes et la commune de Sainte-Maxime.

Cette convention figure en annexe du rapport n° 24, vous avez pu en prendre connaissance, il vous est donc demandé de l'approuver et d'autoriser sa signature.

M. LE MAIRE.- Merci, Arnaud.

Est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Qui est pour, contre, abstention ?

La délibération n° 24, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

Un moment toujours particulier dans la vie d'une collectivité, c'est le vote des taxes, évidemment, les impôts. Pas de surprise, puisqu'au débat d'orientation budgétaire, au rapport d'orientation budgétaire et au vote du budget primitif, nous y avons affirmé que nous n'augmenterions pas les impôts. Maintenant, c'est concret et c'est Jean-Louis Rouffilange qui va vous l'annoncer. Jean Louis.

25. TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES - ANNEE 2026

M. ROUFFILANGE.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement des taux des contributions directes locales 2026. Vous n'êtes pas sans savoir que le contexte économique est difficile pour les ménages, je pense aux prix des carburants par exemple, aussi la municipalité entend réaliser le plus possible son programme d'équipement sans augmenter la pression fiscale.

À cet égard, comme vous l'avez dit, à l'instar de 2025, mais aussi des 17 années précédentes, et conformément aux engagements politiques pris par l'équipe municipale, les taux resteront inchangés pour 2026. Je vous propose donc d'adopter :

- 20,32 % pour la taxe d'habitation,
- 36,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 50,65 % pour les taxes foncières sur les propriétés non bâties.

M. LE MAIRE. - Merci, Jean Louis.

Pour la 19^e fois consécutive, nous n'augmenterons pas les impôts à Sainte-Maxime, y compris les taxes d'habitation sur les résidences secondaires. Beaucoup, on le sait, n'ont pas résisté à la tentation. Nous ne le ferons pas à Sainte-Maxime cette année encore, et je rappelle qu'on les avait même baissés en 2013.

Merci à vous, car cela nécessite des efforts de gestion parce qu'encore une fois, c'est la facilité. On est aussi dans une conjoncture notamment économique, donc gouvernementale, qui a tendance désormais à se servir dans les caisses des communes. Il faut le dire, cela fera l'objet de prochaines remarques au prochain Conseil Municipal : l'État nous mène la vie dure, très dure. L'État n'ayant plus les moyens, parce que les Français ne les ont plus, de se tourner vers les contribuables, il se sert désormais dans les caisses des collectivités et nous demande, à nous, de collecter l'impôt pour leur redonner.

Un exemple, et je m'arrêterai là, ça fait du teasing pour la prochaine fois : la dotation globale de fonctionnement, lorsqu'elle a été instituée, l'État transférait des compétences après la loi de décentralisation aux communes et, pour les exercer, versait une somme en compensation du coût que ça allait occasionner aux communes. La DGF en 2012, notre dotation globale de fonctionnement était à 4 200 000 € ; j'ai le regret de vous annoncer que, pour 2026, elle sera désormais de 430 000 €. Vous imaginez tout ce que l'on a perdu en ces années qui n'a pas été transformé en services pour notre population, qui n'a pas été transformé en investissement pour notre population ? Alors, vous allez me dire qu'il faut faire des efforts par solidarité sur le budget national, oui, mais la solidarité a une fin, elle a une fin à partir du moment où elle vous met en péril. Aujourd'hui, et autour de nous à Sainte-Maxime, beaucoup d'élus augmentent les impôts parce qu'ils ne peuvent pas faire face aux diminutions des aides de l'État et aux prélèvements supplémentaires pour renflouer les comptes de l'État qui ne se renfloue pas !

On va le voir à la Communauté de communes avec laquelle nous sommes dans une situation extrêmement difficile par rapport à des tas de choses, mais qui ne sont pas liées à des décisions des élus locaux, qui sont des pertes de recettes et des augmentations de prélèvements liés à des lois de finances nationales. La ville de Sainte-Maxime se retrouve donc à 400 000 € de dotation globale de fonctionnement et pourtant, on ne cesse de nous demander d'assumer plus de responsabilités, de nous donner de plus en plus de compétences à exercer parce que les moyens de l'État, eux, s'affaiblissent.

Le plus bel exemple que j'ai à vous donner, c'est la sécurité. Nous sommes dans une ville où nous avons, et je ne leur en veux pas, peut-être 14 ou 15 gendarmes opérationnels pendant que nous avons 42 policiers municipaux. C'est un dérèglement des compétences. Les communes n'avaient pas compétence à avoir des policiers pour faire de la sécurité publique, à la base. Pourtant, nous sommes en train de nous substituer à l'État quand, par ailleurs, on nous enlève les dotations qui étaient censées exercer en lieu et place de l'État certaines compétences imposées : double punition. Et aujourd'hui, vous avez des représentants de l'État qui vous disent autour de la table : « Monsieur le Maire, il faut augmenter le nombre de vos caméras, ça va permettre de régler des problèmes. Il faut recruter plus de policiers. » Voilà où l'on en est dans ce système. Je prends l'exemple de la sécurité, mais c'est pareil dans tous les domaines.

On va le voir à la Communauté de communes, où on nous a imposé, on nous a transféré toutes les responsabilités en matière de GEMAPI, lutte contre l'érosion, lutte contre les inondations, on a inventé la GEMAPI, mais elle est loin de financer la totalité des travaux qui sont envisagés et sur lesquels on nous met une pression abominable, parce qu'il y a un risque pour l'homme. Toutes ces questions se posent éternellement et donc les communes se voient avec des moyens qui ne cessent de rétrécir, d'où la tentation, c'est ce qui se passe avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires où des communes n'ont pas pu résister. Cela, on l'a vu, a pu leur être fatal, notamment au moment des élections, parce que les résidences secondaires, à un moment donné, ne sont pas plus bêtes que les autres, d'accord, et on les a considérées comme super riches. Cela peut passer peut-être sur une certaine commune que l'on connaît, dont je ne citerai pas le nom, mais ailleurs ce n'est pas passé du tout. Heureusement que nous ne l'avons pas fait et que l'on a préféré faire d'autres sacrifices, faire d'autres efforts sans passer par la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Au moment où je vous parle, non seulement les résidences secondaires payent une taxe d'habitation, mais en plus elle a été augmentée dans certaines communes alors qu'ils ne profitent des services pratiquement que deux mois par an, qu'ils n'ont pas d'enfants à l'école, qu'ils n'utilisent pas la plupart des services qu'utilisent nos Maximois à l'année, il faut le reconnaître. Je ne vais pas entrer dans le débat justice / injustice, il y a des pour et des contre, en tout cas, je peux vous dire que l'on va continuer nos efforts.

Notre volonté, ce n'est pas de nous servir là où on nous dit d'aller nous servir par facilité, parce que c'est trop facile, c'est vraiment d'attendre le dernier moment où l'on nous dira : « Vous n'avez pas le choix » parce qu'on sait très bien là où on veut nous mener. Ne vous inquiétez pas, là-haut, à Bercy, ils savent très bien qu'à Sainte-Maxime, on n'a pas prélevé la taxe d'habitation majorée sur les résidences secondaires et ils se disent : « Ils ont de l'argent encore, il y a de l'argent à prendre, il faut aller racler les fonds de tiroirs pour les obliger à aller le récupérer d'un côté, pour nous le prendre ». C'est le raisonnement de tout le monde aujourd'hui.

Vous allez me dire : comment fait-on pour entrer en résistance ? Rien ! On se débrouille, on s'organise, on fait des efforts, on coupera des investissements, on

coupera des dépenses, ce sera parfois considéré comme une injustice, d'autres diront que c'est de la bonne gestion, mais c'est notre quotidien à chaque budget aujourd'hui et on prépare des budgets sans connaître depuis deux ans les lois de finances qui vont arriver ! On découvre des choses et on se remet en question en permanence parce que tiens, on avait prévu ça, on ne peut pas le faire parce qu'il faut verser 400 000 € pour redresser les comptes publics de l'État !

Je suis donc très heureux, une fois de plus, je suis heureux ce soir que l'on n'augmente pas les impôts de nos contribuables, et merci à tous pour les efforts que vous faites, élus et agents, pour nous maintenir dans un état de fonctionnement correct sans faire appel à la fiscalité.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Aucune demande*) Vous pouvez dire ce que vous avez envie de dire, on est seuls. Attention, il y a la presse, ne dites pas n'importe quoi. (*Rires*) Voilà, c'est une bonne chose, c'est une bonne nouvelle. Allez ! On vote donc pour les taux des contributions présentés par Jean-Louis : qui est pour, contre, abstention ?

La délibération n° 25, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Le point 26, Jean-Louis, tu as la liste des noms proposés, il faudra les nommer. Jean-Louis, c'est à toi.

26. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – DESIGNATION DES MEMBRES

M. ROUFFILANGE.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du renouvellement de la commission communale des impôts directs et de la désignation de ses membres. Cette commission communale intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et détermine essentiellement la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux, en collaboration avec le Centre des impôts fonciers notamment.

Son rôle est consultatif et dans les communes de plus de 2 000 habitants, la liste doit être composée de 32 contribuables, dont 16 titulaires et 16 suppléants. C'est ensuite le Directeur départemental des finances publiques qui fait son choix pour la moitié d'entre eux.

Effectivement, j'ai la liste des 32 personnes. Vous voulez les noms ?

M. LE MAIRE.- Tu es obligé de les citer.

M. ROUFFILANGE.- Je ne vais pas citer les dates de naissance, le lieu de naissance, les adresses, mais voilà, il y a en titulaires :

- André DIAS, Charles INGBERG, Marie-Christine LERON, Jean-Claude ROYNETTE, Michel DERRE, Marc BUFFARD, Mariette SERRE, Michel FACCIN, Bernard LECLERC, Olivier BELTRAME, Gilbert LEPELTIER, Jean-

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Des attributions de subventions, et on va commencer par l'Union nationale des sous-officiers en retraite du Golfe, avec Jean-Maurice Zorzi au rapport.

29. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE DU GOLFE - SAINTE-MAXIME (UNSOR) AU TITRE DE L'ANNEE 2026

M. ZORZI.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'Union nationale des sous-officiers en retraite du Golfe, à Sainte-Maxime (UNSOR) au titre de l'année 2026. La Commune soutient les associations patriotiques dans le cadre de sa politique du devoir de mémoire et d'animation locale, notamment par l'attribution de subventions.

Suite à une demande complémentaire déposée après le vote initial des subventions 2026, l'Union nationale des sous-officiers en retraite du Golfe à Sainte-Maxime sollicite donc une aide pour soutenir son activité, notamment la réalisation d'un drapeau associatif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 500 € et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à son versement.

M. LE MAIRE.- Merci, Jean-Maurice. Est-ce que vous avez des questions ? *(Aucune demande)* Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

La délibération n° 29, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

Le point 30 est rapporté par Véronique Lenoir.

30. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ET EXCEPTIONNELLES 2026 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET SYNDICAT PROFESSIONNEL A VOCATION CULTURELLE

Mme LENOIR.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'attribution de subventions complémentaires et exceptionnelles pour l'année 2026. Nous sommes sollicités :

- par le Comité d'Entente des Associations Patriotiques, dans le cadre de l'encouragement du devoir de mémoire, pour un montant de 1 000 €,
- ainsi que par l'association Lei Magnoti qui nous sollicite pour une subvention complémentaire à hauteur de 800 € dans le cadre de la participation à l'animation de la Tour Carrée, Maison des Traditions, leur participation aux ouvertures au public, animation, entretien.
- Nous sommes également sollicités par le Syndicat des jeunes agriculteurs du Var pour une subvention exceptionnelle d'un montant de

1 500 €, dans le cadre d'un événement qui se tiendra au mois de juillet, « Journée Rose de Provence », afin d'effectuer la promotion des rosés de Provence.

Il vous est donc proposé d'allouer ces subventions et de dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal au titre de l'exercice 2026, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci, Véronique.

Est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Si vous êtes d'accord pour voter, on va le faire : qui est pour, contre ? Abstention ?

La délibération n° 30, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le point de 30 est adopté à l'unanimité.

Le point 31 est rapporté par Jérémie Legoupil.

31. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ET EXCEPTIONNELLES 2026 - ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. LEGOUPIL.- Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions complémentaires ou exceptionnelles pour les associations sportives.

Dans le cadre de sa politique sportive d'aide aux associations, la Commune a prévu un budget pour les différents crédits destinés aux subventions sollicitées. Il est proposé d'allouer des subventions complémentaires aux signataires de la charte des sports à ces différentes associations, mais aussi il existe des subventions exceptionnelles aux non-signataires.

Il y a six associations à qui nous proposons des subventions complémentaires :

- le BMX Maximois pour une somme de 3 150 € pour son fonctionnement sur différents déplacements durant la saison.
- Le Club nautique de Sainte-Maxime, à hauteur de 10 000 €, pour des frais d'achat de matériels et d'équipements, par rapport à la voile légère.
- La Cigale Surf Club, 2 000 € pour l'organisation de la 16^e Sup Race Cup qui va avoir lieu du 23 au 25 mai 2026.
- Sainte-Maxime Athlétisme du Golfe de Saint-Tropez, 2 000 € suite à l'organisation de la 4^e édition des foulées maximoises, qui a eu lieu au mois de janvier.
- Le club de Sainte-Maxime Cogolin Volley, 4 000 € pour la participation aux frais de déplacement de l'équipe senior qui évoluait jusqu'ici en Nationale 3. J'ai l'honneur et le privilège de vous annoncer que cette année, ils ont fini premiers de leur championnat avec une seule défaite uniquement et qu'ils montent en Nationale 2. C'est une première sur Sainte-Maxime. (*Applaudissements*)

- Sainte-Maxime Handball Club du Golfe, 7 500 €, eux aussi ont évolué en Nationale 3 cette année, ils se sont maintenus avec beaucoup d'efforts pour l'année 2025-2026.
- Une subvention exceptionnelle à l'association JDD Race Team, d'un montant de 1 000 €, par rapport au jeune Johann Dubois pour sa participation au Championnat de France de moto.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer des subventions complémentaires, mais aussi cette subvention exceptionnelle et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions, à signer tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Jérémie.

Est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Qui est pour, contre ? Abstentions ?

La délibération n° 31, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

L'ultime point de la séance, le rapport n° 32, Ocean Fifty, rapporté par Jérémie Legoupil.

32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L' ASSOCIATION LA CLASSE OCEAN FIFTY POUR L'ACT 1 DES OCEAN FIFTY SERIES 2026 ET APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS

M. LEGOUPIL.- Merci, Monsieur le Maire.

la Classe Ocean Fifty organise l'Act 1. Il y a un an et demi, nous avons eu le dernier acte avec le résultat final, là, nous commençons par l'Act 1.

Ce sont de grands trimarans, quinze mètres par quinze mètres, qui vont toute la semaine tirer des bords et organiser des régates devant le golfe de Sainte-Maxime. Pour ce faire, ils ont sollicité la Commune pour un soutien financier à hauteur de 35 000 €.

Je voudrais remercier énormément le Service des sports qui a contribué à cette organisation, et aussi le Service scolaire. Depuis deux jours, nous avons les écoles, des classes de CM1 et de CM2 qui, matin et après-midi, sont sur le quai, peuvent participer aux événements au sein de la Classe Ocean Fifty ; ils montent sur les bateaux, les skippers leur expliquent le fonctionnement du bateau, etc. C'est une première ! Nous sommes les seuls sur Sainte-Maxime à inclure les écoles depuis la deuxième année, et les skippers sont vraiment très contents de voir les enfants venir et être intéressés à ce niveau-là.

Je vous invite tout le week-end à venir voir ces bateaux, il y a beaucoup d'animations, et le Service jeunesse va aussi organiser tout ce week-end des événements sur la plage pour les enfants et c'est gratuit. Vraiment, on a ce trio

de services qui travaille pour la mise en place de cette activité et c'est une très belle réussite.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention de 35 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions, à signer ladite convention, ainsi que tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Jérémie, merci pour cette présentation.

Est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Allez voir les bateaux, n'hésitez pas à vous inscrire pour naviguer dedans, puisqu'ils vous le proposent. Je vous propose de voter déjà : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 32, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Merci pour votre présence, votre assiduité, et on se retrouve très prochainement pour un Conseil, sans doute au mois de juin. Bonne soirée. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 12.

Secrétaire de séance :

Président de séance :

